

Groupe d'Action Locale Territoire de Guéret

FICHE ACTION N°5

Développer des produits touristiques phares et différenciants



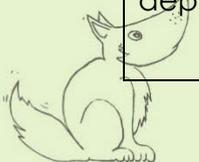
Objectif prioritaire 2 :

Capter une clientèle touristique au bénéfice des bourgs en renforçant les éléments d'attractivité touristique du territoire

Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé LEADER	Montant prévisionnel 121 591 €
Version consolidée	01/01/2023	
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : les indicateurs sont renseignés par l'Autorité de Gestion Régionale à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie :</p> <p>À l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultats tels que prévus dans le programme régional et dans le Plan Stratégique National (ex : création d'emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National.</p> <p>À l'échelle de la stratégie du GAL :</p> <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers programmés - Montant total de dépenses publiques <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés et/ou maintenus - Taux d'évolution de la fréquentation touristique 	
Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du Développement Local par les Acteurs Locaux...)	<p>L'économie touristique représente un enjeu important de développement local dans la mesure où les revenus générés permettent de renforcer l'économie de proximité et de rééquilibrer le modèle de développement du territoire.</p> <p>Il s'agit donc de capter davantage de clientèle touristique, génératrice de retombées économiques, en augmentant l'attractivité touristique du territoire.</p>	

	<p>Le territoire dispose déjà de nombreux prérequis indispensables pour se positionner comme une destination touristique : desserte autoroutière, qualité des paysages, sites touristiques d'importance et offre diversifiée d'activités de pleine nature.</p> <p>La finalité de cette fiche-action est de renforcer et valoriser l'offre touristique du territoire et être concurrentiel face aux destinations comparables, en synergie avec les stratégies tourisme de la CA du Grand Guéret et de la CC Portes de la Creuse en Marche.</p> <p>Dans la logique d'un positionnement différenciant et innovant, trois objectifs seront recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Suivre la mouvance actuelle en faveur du slow tourisme, et plus particulièrement de l'itinérance, dont les retombées peuvent être importantes si les offres sont bien structurées. → Soutenir les événements sportifs et culturels locaux d'envergure nationale qui permettent de promouvoir le territoire et capter une clientèle touristique sur un court séjour. → Accentuer la différenciation grâce à une offre innovante en lien avec la pleine nature, le patrimoine ou le terroir. <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la visibilité de l'offre touristique. - Augmentation du volume de consommation touristique sur le territoire. <p>Plus-value du Développement Local par les Acteurs Locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amorçage de nouveaux projets - démarche partenariale, voire mutualisée - caractère structurant - effet levier de l'aide pour la réalisation d'une action.
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aménagements, équipements, activités et services liés au tourisme en itinérance. ❖ Évènements phares et identitaires du territoire, sportifs ou culturels, d'envergure nationale et à forte retombée économique. ❖ Implantation d'activités touristiques ou de loisirs nouveaux ou peu existants sur le territoire apportant

	une plus-value au territoire et renforçant son attractivité.
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité	<p>Pour le type d'action « Évènements phares et identitaires du territoire, sportifs ou culturels, d'envergure nationale et à forte retombée économique », l'évènement doit avoir lieu intégralement et uniquement sur le territoire du GAL.</p> <p>Un événement multisite est éligible uniquement si l'intégralité des lieux de manifestations se situe sur le territoire du GAL.</p>
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p>Les dépenses de personnel présentées sont limitées à 1 Equivalent Temps Plein maximum et à 12 mois consécutifs maximum.</p> <p>Sont exclus du soutien dans le cadre de la fiche-action n°5 : les hébergements touristiques</p> <p>Bénéficiaires inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SCI - Les particuliers : personne physique sans SIRET et agissant à titre professionnel et privé en dehors de toute activité professionnelle <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'auto-construction - Les contributions en nature - Dépenses indirectes de l'opération. <i>Les dépenses indirectes ne sont pas ou ne peuvent pas être directement rattachées à une opération, tout en demeurant nécessaires à sa réalisation : dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de comptabilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau et d'électricité.</i> - Amortissement de biens - Achat de terrain - Achat de biens immeubles - Contrats de crédit-bail - Parkings - Voirie et Réseaux Divers (VRD) - Frais de port et frais de transport - Frais de personnel des emplois ou contrats aidés
Éligibilité temporelle des dépenses	<p>FEADER : 01/01/2023</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'État. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la</p>



	demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER objectif spécifique 5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors objectif spécifique 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors objectif spécifique 5), dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p>Priorité 7 - Massif Central du Programme 2021-2027 FEDER, FSE+, FTJ, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône-Saône et Massif Central / Typologie d'actions 7.5.2.5 – Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central.</p> <p>Fiche-action n°4 : les hébergements touristiques liés à l'itinérance seront accompagnés au titre de la fiche-action n°4.</p>
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Au fil de l'eau
Taux max. d'aide publique	100% dans la limite des règles nationales et européennes.
Taux de cofinancement	FEADER : 80%
Type de soutien	Subvention
Planchers	FEADER : Double plancher de 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	<p>Pour les types d'opérations « Aménagements, équipements, activités et services liés au tourisme en itinérance. » et « Implantation d'activités touristiques ou de loisirs nouveaux ou peu existants apportant une plus-value au territoire et renforçant son attractivité. » : plafond de 50 000 € d'aide FEADER.</p> <p>Pour le type d'opération « Évènements phares et identitaires du territoire, sportifs ou culturels, d'envergure nationale et à forte retombée économique » : plafond de 20 000 € d'aide FEADER.</p>
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.

Recours à des Options de Coûts Simplifiés	Voir réglementation en cours pour le programme FEADER.
Règlementation aides d'État	La réglementation des aides d'État est applicable en fonction des projets.
Éligibilité géographique	Voir le Plan stratégique Régional.

Contribution à la mise en œuvre des
Ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra
dédiée à la transition énergétique et écologique.

6 ambitions	négatif	neutre	positif
1. Reconstituer les ressources naturelles Obj. 1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité Obj. 2 : Reconquérir la biodiversité Obj. 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous Obj. 4 : Réduire l'empreinte humaine : écoconception et réduction de déchets			☆
2. Ancrer les solidarités au cœur des transitions Obj. 1 : Encourager la persévérance scolaire et relancer l'ascenseur social Obj. 2 : Allier inclusion et transitions dans les parcours de formation professionnelle Obj. 3 : Ecrire ensemble un nouveau récit pour une justice sociale et environnementale		☆	
3. Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires Obj. 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations Obj. 2 : Transformer les produits agroalimentaires au plus proche des territoires de production et consommation Obj. 3 : Rendre accessible à toutes et tous des produits sains, locaux et de qualité			☆
4. Innover pour une économie responsable et durable Obj. 1 : Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi Obj. 2 : Renforcer notre souveraineté par l'innovation à impact Obj. 3 : Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique			☆
5. Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés aux changements climatiques Obj. 1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire Obj. 2 : Promouvoir la transition de l'habitat pour tous, et en particulier pour les jeunes Obj. 3 : Accompagner des territoires équilibrés et résilients		☆	



<p>6. Prévenir et soigner : une approche unifier de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes</p> <p>Obj.1 : Préserver les environnements et le vivant comme condition de la bonne santé de chacun</p> <p>Obj. 2 : S'engager pour une santé durable dans toutes les filières économiques</p> <p>Obj. 3 : Développer de nouvelles méthodes préventives, diagnostiques et thérapeutiques dans les trois santé</p> <p>Obj. 4 : Mieux comprendre, sensibiliser et former pour anticiper les menaces sanitaires</p>		★	
--	--	---	--



Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

